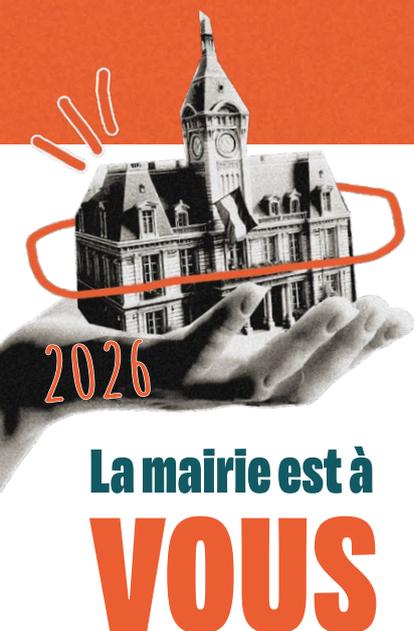


DÉSIGNER LA TÊTE DE LISTE



Timeline

> 9 mois à 3 mois avant l'élection



Prérequis

> Avoir constitué le premier noyau dur et validé une raison d'être

> Avoir fixé collectivement les grands axes du programme

> Avoir validé la gouvernance du collectif

> Avoir mobilisé largement

INTENTION

Cette fiche vise à donner quelques propositions de réponses aux questions suivantes : Qui désigne la tête de liste ? Comment désigner la tête de liste ? Quand désigner la tête de liste ?

Par ailleurs, des éléments de réflexion seront présentés autour des "qualités" d'une tête de liste et des "qualités" d'une ou d'un maire, qui ne sont pas nécessairement les mêmes.

QUI ? QUAND ? COMMENT ?

>> Qui désigne la tête de liste ?

Trop souvent, les listes de candidats sont constituées par quelqu'un qui s'est auto-désigné tête de liste et qui recrute ensuite d'autres personnes autour de sa candidature. Dans une logique participative, c'est le collectif ou les candidats de la liste qui désignent la tête de liste.

Trois grandes modalités existent :

1- Quelqu'un ressort du groupe de personnes qui est ensuite confirmé comme tête de liste.

2- La tête de liste est désignée par tout ou partie des candidats de la liste. L'idée fondatrice de cette modalité, c'est que ce sont celles et ceux qui vont travailler au quotidien avec la tête de liste qui doivent avoir à la choisir.

3- La tête de liste est désignée par les candidats et les membres du collectif qui portent le projet politique et la campagne. Cette fois-ci, c'est l'idée de représentation de l'ensemble du collectif qui est mise en avant. Cette modalité nécessite de clarifier le périmètre des personnes qui ont droit de participer à la désignation.

>> Comment désigner la tête de liste ?

Les outils de la participation sont mobilisés pour que la désignation de la tête de liste soit le résultat d'un processus le plus collectif et le plus partagé possible.

DÉSIGNER LA TÊTE DE LISTE

Deux modalités se distinguent des expériences des communes participatives :

1- La désignation par "évidence". Une personne plus charismatique, plus impliquée, plus "compétente"... est retenue par le groupe.

2- L'élection sans candidat, qui permet une désignation collective en trois étapes :

- l'écriture collective de la "fiche de poste",
- la désignation par chacun·e de la personne qui lui semble le mieux correspondre à la fiche de poste,
- le consentement autour de la personne proposée (possiblement, celle qui a obtenu le plus de voix).

Pour l'élection sans candidat, il est conseillé d'inviter un animateur extérieur. Par ailleurs, celle-ci ne fonctionne bien que lorsque les personnes se connaissent.

D'autres manières de faire existent qui puisent dans le jugement majoritaire, dans des spécificités propres aux collectifs... Par exemple, lorsqu'il y a des citoyens non-encartés et des membres de partis politiques, il peut être acté que seule une personne non-encartée pourra être tête de liste.

>> Quand désigner la tête de liste ?

Pour désigner la tête de liste, faut-il attendre que la liste des candidats soit complète ? Oui, en principe. Attention toutefois si celle-ci prend du temps car cela peut retarder l'identification de la tête de liste par la population. Si la personnalisation n'est pas la tasse de thé des communes participatives, il faut faire avec une tradition vivace : celle de la culture de l'incarnation qui fait qu'une grande partie de la population a besoin d'identifier son ou sa potentielle future maire.

>> Qualités d'une tête de liste ? Qualités d'un maire ?

Les qualités pour être une bonne tête de liste ne sont pas nécessairement les mêmes que celles pour être maire. Les premières permettent de gagner les élections et de prendre le pouvoir quand les secondes visent davantage à partager et à rendre le pouvoir. Du moins, dans une commune participative. Ainsi, pour une tête de liste, ce qui prime, c'est peut-être la notoriété, la capacité à communiquer, à s'exprimer en public... alors qu'un·e maire sera animateur·ice d'équipe, disponible, à l'écoute, fera preuve de leadership...



RETOURS D'EXPÉRIENCES ET POINTS DE VIGILANCE

Tête de liste ne veut pas dire future maire ?

Par tradition, c'est la tête de liste qui devient maire. Pourtant, il n'y a pas d'automatisme car c'est le conseil municipal qui élit le·la maire. Il pourrait donc y avoir un·une maire qui n'ait pas été tête de liste. A notre connaissance, cette différence n'a été que peu exploitée par les listes participatives.

Certains y avaient pensé pour permettre une répartition des pouvoirs, en séparant le mandat de maire de celui de conseiller communautaire. Par souci de lisibilité pour la population qui associe "tête de liste" et "future maire", cette modalité n'a finalement pas été retenue par les listes élues en 2020.

Des communes l'ont exploité pour assurer une continuité dans le cadre d'un deuxième mandat. Une équipe a ainsi instauré un changement de maire à la fin de la première année du second mandat, une autre a mis en place cette rotation pour la cinquième année du second mandat.



Envie d'aller plus loin ?

Fiche "Désigner les candidat·es" |
Accompagnement Fréquence Commune
et Émission 2026



Vous aimez ce contenu ?

Soutenez-nous !
www.actionscommunes.org